

VIE LOCALE - ACTUALITÉS - TRAVAUX - PROJETS - JEUNESSE



Bulletin Municipal

NEUILLY-EN-THELLE



MAI 2024



www.neuillyenthelle.fr

SOMMAIRE

EDITO	page 3
BUDGET & FINANCES	page 4
TRAVAUX	page 4
INFORMATIONS DU PÔLE ANIMATION JEUNESSE	page 5
ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.....	page 5
LE CCAS TOUJOURS À L'ÉCOUTE	page 6
PERMANENCES MAIRIE	page 7
BIBLIOTHÈQUE «COLETTE».....	page 8
LA VIE ASSOCIATIVE À NEUILLY-EN-THELLE	page 9
FESTIVITÉS	page 10
AGENDA	page 11
L'ANNÉE 2023 EN IMAGES	page 12
L'ANNÉE 2023-2024 EN IMAGES SUITE	page 13
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	page 14
ENVIRONNEMENT - UN ESPACE ÉCOSYSTEME OUVERT AUX ENFANTS	page 14 - 15
DES GITES À CHAUVES-SOURIS	page 16 - 17
MALADIE DE LYME	page 18
EXPRESSION LIBRE DE LA MAJORITÉ	page 19
EXPRESSION LIBRE DE L'OPPOSITION	page 19



Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous présente ce bulletin municipal. Vous y trouverez les informations utiles concernant la vie de la commune, budget, investissement, administration, associations, fêtes et cérémonies.

Cette année marquera la fin des travaux de modernisation de la mairie et ses annexes (toitures, isolation, informatique, chauffage) pour un coût de 2,2 millions d'euros au total, financés sur fond propre.

Nous passerons l'éclairage public en LED, l'économie sera de 60% sur les consommations d'énergie et les bâtiments communaux seront aussi concernés.

Les acquisitions foncières prévues au PLU seront réalisées.

La rue du Chemin des Glands sera refaite, eau pluviale et potable comprises.

De nombreux travaux d'entretien sur voirie et bâtiments sont projetés et inscrits au budget 2024.

La tenue de nos équilibres financiers, nous permet cette année encore de ne pas augmenter nos taux communaux d'imposition.

Nos services administratifs sont à votre écoute. Besoin d'aide ? (sociale, emploi, urbanisme), n'hésitez pas.

Bonne lecture à tous

Le Maire
Bernard ONCLERCQ



BUDGET ET FINANCES

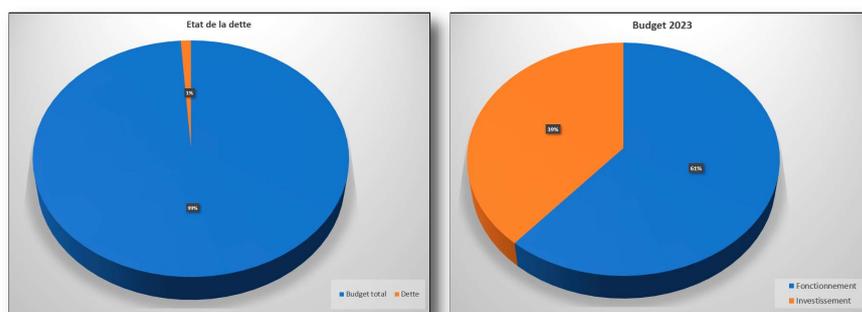
Les résultats du compte administratif 2023 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 129 550 euros et un déficit de la section d'investissement de 42 439 euros.

Ces résultats viennent s'ajouter aux excédents accumulés les années précédentes pour porter la section de fonctionnement à plus d'un million d'euros (1 000 870 €) et la section d'investissement à plus de 1 600 000 euros (1 604 166 €).

La commune est peu endettée, bien en dessous de la moyenne des communes similaires (capacité de désendettement de 2,27 ans).

Ces éléments ont permis cette année encore, de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition qui sont inchangés depuis 2003.

Néanmoins il faut garder à l'esprit que les finances communales sont fragilisées par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui induit une perte de dynamisme des recettes fiscales avec ses effets délétères à moyen terme.



Gérard AUGER
Premier Adjoint

TRAVAUX

Le programme de la municipalité se poursuit en matière de rénovation de la voirie, de réfection de bâtiments communaux et d'économie d'énergie.

Sont programmés pour 2024 les travaux suivants :

- Mairie (bâtiment historique) : travaux intérieurs et toitures mairie et hangar : 950 000 € TTC
- Chemin des glands : chaussée + réseau d'eaux pluviales : 274 000 € TTC
- Impasse Georges Sand : réfection d'une partie des trottoirs : 16 400 € TTC
- Pôle Animation Jeunesse : installation d'une salle climatisée : 57 000 € TTC
- Eclairage Public et bâtiments communaux : 300 000 euros
- Achat de terrain Rue Paul Demouy pour une extension de la cour d'école et la création d'un îlot de fraîcheur (plantation d'arbres) : 250 000 €



L'entretien et la maintenance du patrimoine immobilier communal s'élève à 265 000 €, avec entre autres le remplacement de fenêtres à l'école Georges Brassens, des travaux de peinture et de pose d'alarme incendie et intrusion à l'école Léonard De Vinci, l'automatisation de la porte du cimetière et du square Gérard Braud...

Jean-Pierre LE COUDREY
Adjoint aux travaux

LES INFORMATIONS DU PÔLE ANIMATION JEUNESSE

Nos jeunes novilaciens de 12 à 17 ans continuent à embellir notre ville et ses équipements.

En février ils ont créé une fresque dans un des dortoirs de la maternelle, celle-ci très réussie permettra aux petits de s'endormir en voguant sur les flots bleus en compagnie des poissons !...

L'évolution de l'offre de service au fil des années apporte une réponse au besoin de notre population.

Pour les vacances scolaires, malgré les aléas, la commune réussit à assurer toutes les périodes d'ouverture : Toussaint, Noël, février, Pâques et juillet.

La catégorie d'âge 12/17 confirme son succès, pour Pâques 22 jeunes Novilaciens sont partis découvrir la Normandie et « rencontrer » Guillaume Le Conquérant.

Cette année le planning de juillet sera reconduit lors du temps d'ouverture de trois semaines :

Pour l'accueil des 3/11 ans : le centre et un séjour pour chaque tranche d'âge (6/9 et 9/11)

Pour les 12/17 ans : trois semaines d'activité sur site.

N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour rappel, l'équipe d'animation accueille les jeunes de la maternelle et de l'élémentaire tout au long de l'année dans le cadre du périscolaire et les mercredis.

Les agents assument aussi la surveillance de vos enfants lors du temps de cantine mis en place par votre commune.



Caroline Bill

Adjointe à la petite enfance

ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ?

La commune de Neuilly-en-Thelle accompagne les parents pour la garde de leur jeune enfant. En effet, c'est dorénavant six berceaux qui sont réservés pour nos bébés novilaciens dans la crèche de Belle-Eglise « Les Clochettes ».

Pour rappel :

- Le Pôle Animation Jeunesse accueille dans ses murs la Halte-Garderie Itinérante de la Thelloise deux jours par semaine (les jeudis et vendredis), les 12 places sont actuellement occupées par nos administrés

- La commune compte à ce jour 18 assistantes maternelles.

Pour toutes informations sur les modes de garde et le métier d'assistante maternelle, vous pouvez contacter les animatrices du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes La Thelloise au 03.44.26.99.50

Caroline Bill

Adjointe à la petite enfance

LE CCAS TOUJOURS À L'ECOUTE

Le Centre Communal d'Action Social est toujours actif pour les personnes rencontrant des difficultés, qu'elles soient passagères ou récurrentes.

Il soutient de nombreuses familles par des aides financières adaptées à leurs besoins. Une aide aux dépenses d'énergies (anciennement appelé aide au chauffage) est mise en place en octobre sur présentation d'un dossier à retirer et à retourner complet à la mairie dès le mois de septembre. L'obtention de cette aide se fait en fonction d'un barème budgétaire mis en place par le conseil d'administration du CCAS. Chaque dossier est étudié individuellement.

La banque alimentaire « Le Petit + » est proposé un mercredi sur deux, apportant aux familles un apport de denrées alimentaires non négligeable, équitable pour chaque famille suivant sa composition.

Le « Petit + » n'est pas une épicerie solidaire, les denrées sont distribuées en fonction des arrivages attribués par la banque alimentaire de l'Oise chaque jour de distribution.

Des aides ponctuelles aux dépenses essentielles peuvent aussi être proposées.

Toutes ces aides sont mises en place au cas par cas, après analyse des dossiers, suivant les charges et ressources des foyers.

N'hésitez pas à demander un rendez-vous avec l'adjointe en charge du CCAS qui examinera votre situation. Elle pourra aussi vous orienter vers des services plus en adéquation avec vos difficultés. Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

L'Adjointe en charge du CCCAS

Bien informé = bien logé avec l'ADIL de l'Oise

Un conseil info logement

et

Un conseil info énergie

France Rénov

Un conseil en visite

Un conseil téléphonique

03 44 48 61 30

Rapports locatifs

Accession à la propriété - Fiscalité du logement - Copropriété

Prevention des expulsions et des impayés - Règles d'urbanisme

Rénovation énergétique de l'habitat : travaux et aides

Lutte contre l'habitat indigne – travaux d'autonomie etc

Un conseil au siège social de l'ADIL

17 rue Jean Racine

60000 Beauvais

et

Un conseil de proximité

Plus de 20 permanences info logement

Plus de 20 permanences info énergie

Prise de rdv pour les permanences

en ligne sur notre site internet www.adil60.org : flashez moi



.....

en attente texte

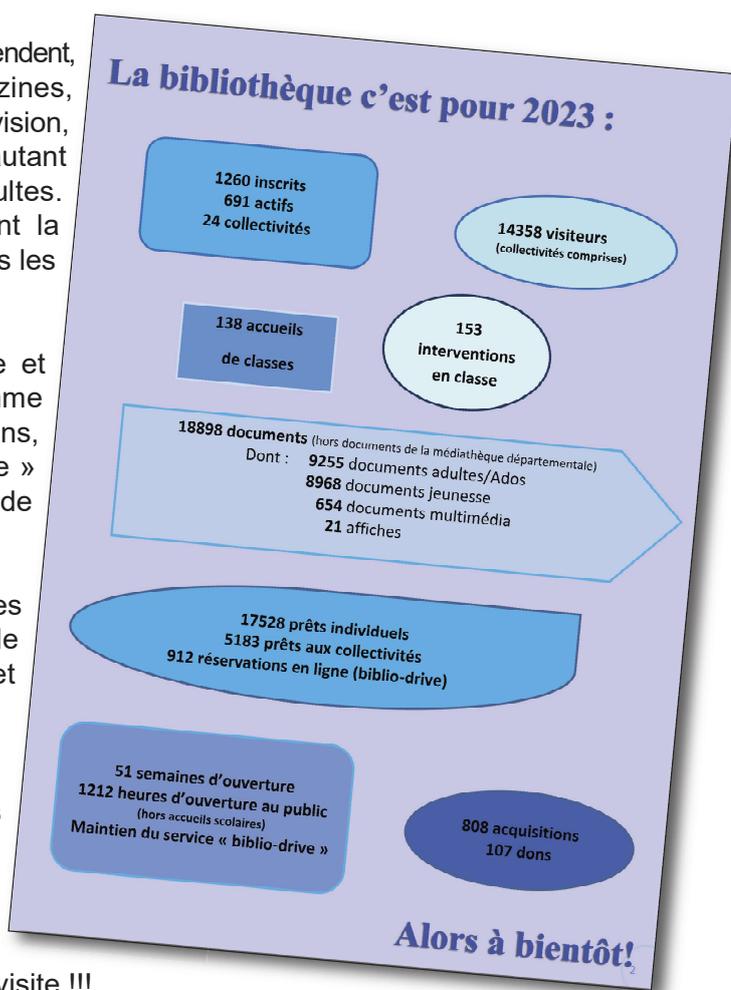
En 2023, à la bibliothèque municipale « Colette » Laetitia, Nathalie et Stéphanie ont accueilli plus de 7 000 visiteurs et 291 classes, de la première année de maternelle au CM2. L'inscription gratuite pour les habitants de Neuilly-en-Thelle, tout comme les habitants des communes extérieures, est une réelle volonté municipale et s'inscrit ainsi dans le plan de lecture publique mis en place au niveau national.

Plus de 18 000 documents vous y attendent, romans, documentaires, magazines, DVD, CD, livres audio, livres large-vision, livres adaptés aux troubles DYS, autant pour les enfants que pour les adultes. Un catalogue en ligne permettant la réservation est disponible pour tous les adhérents.

Des comités de lecture jeunesse et adulte sont mis en place comme chaque année depuis plus de 15 ans, ainsi que l'atelier « bébé bouquine » qui a lieu une fois par mois en période scolaire.

Deux dictées annuelles ados/adultes sont organisées pour le plaisir de réviser les règles d'orthographe et de grammaire !

Et n'oublions pas le traditionnel « Salon du livre » qui clôture toujours l'année avec succès !



N'hésitez pas à venir nous rendre visite !!!

Les prochains rendez-vous programmés en 2024

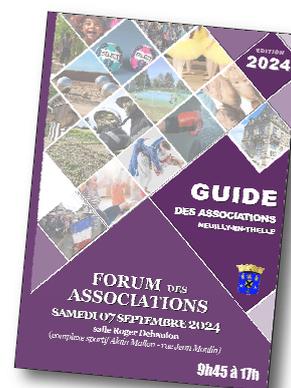
lundi 13 mai : Atelier « Bébé-bouquine »
lundi 03 juin : Dictée Lirethelle à Fresnoy-en-Thelle à 20h
lundi 17 juin : Atelier « Bébé-bouquine »
octobre : Lancement du comité de lecture Lirethelle jeunesse
samedi 03 novembre : Salon du livre

LA VIE ASSOCIATIVE À NEUILLY-EN-THELLE.

Notre commune dispose d'un grand panel d'association. Nous espérons qu'à travers tout le maillage associatif, vous arriverez à trouver l'activité qui vous conviendra.

Depuis 2019, la commune édite un guide des associations de Neuilly-en-Thelle.

La version 2024 arrivera fin août dans vos boîtes aux lettres. Cette diffusion est assurée par les associations elles-mêmes. Dans ce livret, vous trouvez les activités que les associations proposent et les temps forts de l'année scolaire à venir.



L'édition 2024 du forum des associations aura lieu le samedi 7 septembre, au complexe sportif Alain Mallon, de 09h45 à 17h00.

Le dimanche 17 mars 2024 a eu lieu la traditionnelle cérémonie de remise de récompense. Lors de cette cérémonie, sont remerciées les personnes nommées par les associations pour leurs résultats et leur engagement bénévole dans tous les domaines.

La commune, quant à elle remercie maintenant depuis 2021 (lauréats de 2020) les élèves ayant obtenu la mention très bien à leur brevet ou à leur baccalauréat. Lors de la cérémonie 2024, Monsieur René Bert a été mis à l'honneur pour 60 ans de bénévolat en tant que trésorier pour l'Association des anciens combattants.

Le 31 août à 11h00 aura lieu la cérémonie de la libération de Neuilly-En-Thelle. Nous célébrerons les 80 ans de cette libération. Une exposition aura lieu ce jour-là. Nous vous donnons rendez-vous sur le parvis de la mairie.



Martins Maria
Adjointe aux Associations



FESTIVITÉS

« Nouveauté » sera le fil conducteur de cette année 2024 pour les festivités de la commune.

L'objectif est de redonner l'envie aux habitants de participer aux manifestations de leur commune.

Rendez-vous sur notre piste olympique. La commune vous proposera de belles journées et soirées hautes en couleurs et en sensations.

Le départ est donné. La fête de la Saint-Jean, sur le thème des SPORTS sera une des plus belles manifestations, où la flamme de Neuilly-en-Thelle sera mise en avant à travers nos associations, durant le défilé. Elle ouvrira officiellement la soirée MARCHÉ CRÉOLE avec : spectacle, concert, feux d'artifice et de la Saint-Jean.

Au fil des kilomètres défileront les séances du Ciné Rural, les cérémonies officielles, les soirées théâtrale et magie de proximité. La ligne d'arrivée sera visible à la vue du père Noël habillé de son beau costume rouge le jour de notre marché de Noël.

Festivement,

Baptiste BAGORIS
Adjoint Culture, fêtes et cérémonies

Saint Jean 2024
Sur le thème des sports

16h00

Départ du défilé depuis la place de la mairie, passages de la flamme jusqu'au complexe sportif

Soirée Créole
- MARCHÉ & SPECTACLES -

CONCERT
TRIBUTE KASSAV
- 21 H 00 -

EXPOSANTS
ANIMATIONS
CUISINE DES ILES
ENTRÉE GRATUITE

SAMEDI 22 JUIN DE 17H00 À 1H00
SALLE DES SPORTS ROUTE DE MORANGLÉS, 60530 NEUILLY EN THELLE

23h00

Feu d'artifice et feu de la Saint Jean

JUIN

- Samedi 1er juin : Feu d'artifice (Fête Communale, feu d'artifice (COMPLEXE SPORTIF ALAIN MALLON)
 02 et 03 juin : Fête Communale (PLACE TIBURCE LEFÈVRE)
 Samedi 8 juin : Gala de Boxe organisé par **BOXINGYM** (SALLE DES SPORTS)
 Dimanche 9 juin : Élections Européennes (SALLE DES FÊTES)
 Mardi 18 juin : Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin (SALLE DES FÊTES) à 18h00
 Samedi 22 juin : Fête de la Saint Jean sur le thème des sports, départ place Tiburce Lefèvre à 16h00.
 Soirée à partir de 19h00 (SALLE DES SPORTS)
 Dimanche 23 juin : Fête de la danse organisée par le Foyer Culturel et de Loisirs (SALLE DES SPORTS)
 Du 19 juin au 7 juillet : Tournoi open de tennis (COMPLEXE SPORTIF ALAIN MALLON)

JUILLET / AOUT

- Vendredi 5 juillet : Séance en plein air du Ciné Rural à 22h30 (COMPLEXE SPORTIF ALAIN MALLON)
 Samedi 31 août : Cérémonie de la libération de Neuilly-en-Thelle à 11h00 (SALLE DES FÊTES)

SEPTEMBRE

- Samedi 7 septembre : Forum des associations de 10h à 17h (SALLE DES SPORTS)
 Dimanche 8 septembre : Tournoi de football organisé par **LES P'TITS NOVILACIENS**
 (TERRAIN DE FOOT AU COMPLEXE SPORTIF ALAIN MALLON)
 Vendredi 20 septembre : Séance du Ciné Rural (SALLE DES FÊTES)
 Dimanche 22 septembre : Brocante organisée par **LE FOYER CULTUREL ET DE LOISIRS**
 (CENTRE VILLE)



OCTOBRE

- Vendredi 11 octobre : Séance du Ciné Rural (SALLE DES FÊTES)
 Samedi 19 octobre : Représentation théâtrale (SALLE DES FÊTES)

NOVEMBRE

- Lundi 11 novembre : Cérémonie de commémoration de l'Armistice à 11h00 (SALLE DES FÊTES)
 Samedi 23 novembre : Salon du livre (SALLE DES FÊTES)
 23 et 24 novembre : Tournoi de judo organisée par **LE DOJO NEUILLYSIEN**, Challenge Raymond Roy
 (SALLE DES SPORTS)

DECEMBRE

- Jeudi 5 décembre : Cérémonie de commémoration des soldats d'Afrique du Nord morts pour la France à 14h00 (SALLE DES FÊTES)
 Samedi 7 décembre : Distribution des colis des aînés de 9h00 à 12h00 (SALLE DES FÊTES)
 (à partir de 70 ans et inscrit sur la liste électorale)
 Samedi 7 décembre : Mr. MARVELOUS, spectacle de magie à 20h00 (SALLE DES FÊTES)
 Samedi 14 décembre : Marché de Noël de 10h00 à 18h00 (SALLE DES SPORTS)

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La ville de Neuilly-en-Thelle est réputée pour la convivialité et le dynamisme de son commerce local. De nombreuses enseignes vous accueillent en centre-ville (épicerie, boulangerie, boucherie, coiffeur...) tandis que le petit centre commercial, en périphérie proche, offre un service de proximité : station de lavage, carburant, restauration, supermarché de produits frais et non alimentaires... Pour faire leurs courses, les Novilaciens disposent également d'un marché tous les vendredis matin (charcutier, fruits-légumes, fromagers, vêtements...) sur la place Tiburce Lefèvre.

Et parce que le territoire rencontre des difficultés pour trouver un médecin, votre pharmacien vous propose de nombreux services, notamment la téléconsultation (consultation en vidéo).

Cette richesse de commerce de proximité contribue significativement à l'art de vivre des Novilaciens ;

Vous pouvez facilement les (re) découvrir sur les sites Internet de notre commune et celui de la communauté de communes Thelloise : <https://neuillyenthelle.fr/> ou www.thelloise.fr

Si vous êtes un entrepreneur, artisan et commerçant de notre commune, l'intercommunalité agit pour vous accompagner dans vos démarches.

Si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire des sites Internet ou apporter une modification à votre fiche, il vous suffit d'informer le chargé de communication de la Thelloise.

Je ne vous cache pas que leur présence offre des avantages : des emplois, une économie locale, une réduction des déplacements, un gain de temps... Nos commerçants engagés mettent à disposition de leurs clients une offre de qualité. Or, la crise sanitaire liée au Covid-19, puis économique, impacte fortement l'économie. Alors consommons local et répondons présents auprès de nos commerçants pour encourager l'achat responsable, ainsi, nous préserverons pour les années futures la diversité économique de notre centre-ville.

La qualité de l'art de vivre ne dépend que de nous tous !

Sandrine SOARES

Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement économique

ENVIRONNEMENT - UN ESPACE ÉCOSYSTÈME OUVERT AUX ENFANTS

Une approche incontournable pour répondre aux impératifs écologiques.

La présence de la nature en ville fournit de nombreux bienfaits à ses habitants comme la contribution à l'amélioration de la santé, le sentiment de bien-être ainsi qu'évidemment, la préservation de la biodiversité. La commune de Neuilly-en-Thelle a mis les moyens afin de restaurer les bassins d'orage à l'entrée de la ville. Dans un premier temps, la commune a fait la réparation des clôtures, puis d'importants travaux d'aménagement du terrain ont été réalisés par l'entreprise GEOVIA travaux publics.

Ainsi, les travaux permettent d'uniformiser l'écoulement des eaux de pluie (des chemins, des voiries, des stationnements) de toute la ville. Lors des événements pluvieux, le niveau d'eau s'élève temporairement et le bassin déborde sur une zone prévue à cet effet pour retenir et infiltrer les eaux de ruissellement. Un dégrilleur est mis en place afin de retirer les déchets grossiers de l'effluent. Je profite de l'écriture de cet article, pour vous rappeler que tout objet ou déchet qui est déposé, jeté volontairement ou malencontreusement sur les chaussées de la commune, nuit à notre environnement.

ENVIRONNEMENT - UN ESPACE ÉCOSYSTÈME OUVERT AUX ENFANTS SUITE

Vous l'avez peut-être remarqué, que depuis le début de l'année, un éco-pâturage a été mis en place sur le site.

En effet, des chèvres et des moutons ont investi les lieux.

L'entreprise GEOVIA TP s'investit également dans des projets environnementaux. Elle fait bénéficier Neuilly-en-Thelle d'un projet de plantation au titre de son programme de décarbonation 2023. Les plantations débuteront dans les prochaines semaines.

L'adjointe à l'environnement de la commune a souhaité présenter le projet et ce bel espace verdoyant aux enfants de Neuilly-en-Thelle. Ainsi en 2023, deux visites pédagogiques ont été réalisées : le 16 novembre dernier, les représentants du projet ont exposé le projet mais également, leurs métiers de chef d'entreprise, de paysagiste et pépiniériste ainsi que leurs expériences et leurs savoirs faire aux élèves du champ Espace Rural et Environnement du collège. La présentation s'est clôturée par un goûter offert par l'établissement GEOVIA.

Le mercredi 22 novembre 2023, ce sont les enfants du pôle jeunesse qui ont obtenu une présentation du projet et eu la joie de rendre visite aux animaux du site. Un petit jeu (quiz) a été réalisé ainsi qu'un goûter offert par la commune.

Sandrine SOARES

Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement économique



DES GÎTES À CHAUVES-SOURIS

Les Chiroptères (chiro « main » et ptère « aire ») sont en voie de disparition : or, elles jouent un rôle important dans l'équilibre des écosystèmes en contribuant notamment à la régulation des populations d'insectes. Elles sont actives de mars à octobre, ce qui correspond à la période d'activité des insectes dont elles se nourrissent. Dès les premiers froids de l'hiver, certaines d'entre elles gagnent des sites souterrains tranquilles offrant une température douce et constante (grottes, mines, caves...). Elles y séjournent jusqu'au printemps. Elles passent en état d'hibernation, survivant ainsi grâce aux réserves de graisse accumulées durant l'automne.



D'avril à octobre, elles chassent et élèvent des jeunes. Elles n'occupent pas le même abri que l'hiver. Elles s'installent dans les combles, grenier, granges, derrière les volets, arbres creux...

Elles sont protégées ainsi que leurs habitats par la loi française. Leur destruction est interdite.

Halte aux idées reçues :

Les chauves-souris peuvent-elles se prendre dans nos cheveux ?

Une chauve-souris ne se prendra pas dans vos cheveux. Son vol est très précis et son système de guidage par ultrasons permet de détecter des objets d'une grande finesse.

Les chauves-souris sont-elles aveugles ?

Elles utilisent prioritairement leur vue pour se repérer. Elles peuvent d'ailleurs être éblouies ou perturbées par l'éclairage artificiel extérieur. L'écholocation est privilégiée lors de la chasse ou de déplacements en zone inconnue.

Les chauves-souris sucent-elles le sang ?

En France, toutes nos chauves-souris sont insectivores. Elles représentent même un véritable « insecticide » naturel, car elles sont capables de manger la moitié de leur poids en insectes, en une seule nuit. Sur les 1200 espèces que connaît la planète, seulement trois sont dites « vampires » et se nourrissent du sang des animaux. Ces trois espèces se trouvent toutes en Amérique du Sud.

En 2022, la ville de Neuilly-en-Thelle a engagé un plan d'action stratégique de la biodiversité qui se décline en plusieurs axes. Parmi les orientations retenues, un des objectifs est de mettre en place des actions afin de tenir compte des milieux naturels et de favoriser le retour de la biodiversité. Notre village a bénéficié d'une étude sur les chauves-souris. Il a été révélé que plusieurs spécimens étaient présents sur la commune notamment au Hameau du Bellé (Pipistrelles ou Murins) et dans l'église (Pipistrelles ou Oreillards). Bien que toutes les espèces soient intégralement protégées par la loi, l'activité humaine a incontestablement une influence néfaste sur les populations de chauves souris : destruction de bâtiments anciens, traitement des charpentes, pollution lumineuse...

Des solutions existent à tous les niveaux : diminuer l'usage des pesticides et insecticides et privilégier tant que possible des solutions alternatives et des produits adaptés, conserver et préserver les haies pour offrir des terrains de chasse, supprimer les éclairages nocturnes pour éviter la destruction de centaines d'espèces d'insectes, etc. Favoriser la biodiversité au jardin et les haies champêtres, prairies, fagots : Bannir les produits toxiques et favoriser la venue des prédateurs naturels : hérissons, crapauds, lézards, chauve-souris, oiseaux, coccinelles, araignées...

Ainsi, pour favoriser le maintien des espèces dans notre commune, nous envisageons de poser des nichoirs pour chauves-souris sur plusieurs endroits de la commune. Ce petit mammifère, doué du vol actif et nocturne, ne construit pas de nids mais utilise des gîtes naturels.

La commune envisage de construire des abris. Le prototype a été réalisé par deux adjoints de la commune (Bertrand Vasseur et Sandrine Soares) lors d'une présentation à la maison de la pierre à Saint-Maximin en août 2023. Les premiers de la commune devraient être réalisés par les élèves de SEGPA. Ils seront construits et posés sur le site du collège et sur l'espace vert du bassin d'orage. Si vous avez constaté près de chez vous des chiroptères, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous étudierons la possibilité de pouvoir poser de nouveaux gîtes sur d'autres sites de la ville.

Pour aller plus loin dans l'information :
site internet de la maison de la pierre
<https://www.maisondelapierre-oise.fr>
et du PNR de l'Oise-Pays de France
<https://www.parc-oise-paysdefrance.fr>
Pour rappel : il est interdit de les chasser, les tuer.../... la destruction de leurs habitats naturels, de les vendre ou de les acheter. (Article L411-1 code de l'environnement)



Sandrine SOARES

Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement économique

Quelques chiffres :

- poids : 4 à 60g
- durée de vie : jusqu'à 30 ans
- 1 000 à 1 200 espèces recensées dans le monde dont 21 en Picardie

Qu'est-ce que la maladie de Lyme et comment se protéger ?

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie transmise par des tiques au moment d'une piqûre. Si elle n'est pas traitée, l'infection pourrait se propager aux articulations, au cœur et au système nerveux. Environ 30 000 cas sont identifiés et environ 800 hospitalisations en France chaque année.



Les périodes les plus à risque sont entre le printemps et au début de l'automne. Les tiques vivent dans les zones boisées et humides, les parcs, les jardins et les prairies, sur les herbes hautes ou dans les buissons.

La maladie de Lyme ne se transmet que par piqûre d'une tique infectée. Toutes les tiques ne sont pas infectées. Ni la tique ni la bactérie ne se transmettent par contact direct avec un animal infecté ou par d'une personne à l'autre.

Afin de prévenir le risque de prolifération des tiques : porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes) et appliquer éventuellement des répulsifs contre les insectes sur la peau découverte ou sur les vêtements. N'oubliez pas aussi de vérifier vos animaux.

Si vous fréquentez un terrain à risque, une prévention individuelle est nécessaire :

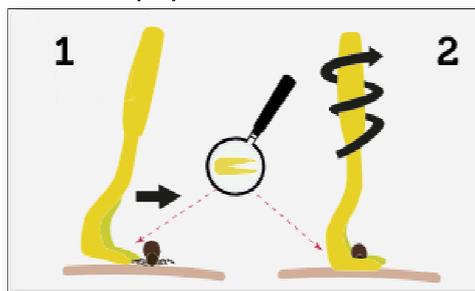
- S'inspecter minutieusement tout le corps (aisselle, plis, cuir chevelu...)
- Surveiller le(s) point(s) de piqûre ou la survenue de signes pseudo-grippaux et consulter rapidement son médecin traitant en lui précisant l'apparition d'une plaque rouge ou de signes pseudo-grippaux.

Quels sont les signes ? Quelques jours ou semaines après une piqûre de tique, une plaque rouge, appelée érythème migrant en cocarde, peut apparaître et s'étendre progressivement autour du point de piqûre. Consulter alors votre médecin traitant. Elle disparaît en quelques semaines. Un traitement antibiotique adapté permet d'éviter la diffusion de la maladie. Sans traitement, peuvent survenir dans les semaines ou mois suivants des atteintes :

- du système nerveux (atteinte des nerfs, paralysie faciale, méningite...)
- des articulations (genoux, coudes...)
- plus rarement, de la peau ou d'autres organes (cœur, œil...)

Comment retirer la tique ?

Utiliser un tire-tique ou une pince fine, à défaut les ongles. Ne pas utiliser d'éther, d'essence ou d'autre produit. Saisir la tête de la tique avec le tire-tique puis tirer vers le haut en tournant (deux ou trois tours). Désinfecter ensuite le site de piqûre et surveiller cette zone pendant les quatre semaines qui suivent.



Sandrine SOARES
Adjointe à l'urbanisme, l'environnement
et le développement économique



EXPRESSION LIBRE DE LA MAJORITÉ

Madame, monsieur,

Le groupe de la majorité municipale poursuit les actions pour lesquelles vous les avez élus : bien gérer les finances, entretenir et développer le patrimoine, assurer les services publics de sa compétence, favoriser la vie associative notamment.

Nous avons pu rétablir les différentes manifestations qui animent notre cité, les organiser, y participer.

Pour nous le contact avec nos concitoyens ne doit pas se limiter aux périodes électorales. Bien vivre à Neuilly-en-Thelle n'est pas seulement un slogan, ce doit être une réalité.

Nous nous y employons en permanence.

Vive NEUILLY-EN-THELLE ! C'est une belle ville.

L'équipe de la majorité

EXPRESSION LIBRE DE L'OPPOSITION

Le groupe n'a pas souhaité s'exprimer.

Saint Jean 2024

Sur le thème des sports

16h00

Départ du défilé depuis la place de la
mairie, passages de la **flamme**
jusqu'au complexe sportif

Soirée Créole
- MARCHÉ & SPECTACLES -

CONCERT
TRIBUTE KASSAV
- 21 H 00 -

EXPOSANTS
ANIMATIONS
CUISINE DES ÎLES
ENTRÉE GRATUITE

SAMEDI 22 JUIN DE 17H00
À 1H00
SALLE DES SPORTS ROUTE DE MORANGLES, 60530 NEUILLY EN THELLE

23h00

Feu d'artifice et feu de la Saint Jean